



3, place de la Mairie
38490 AOSTE

☎ : 04.76.31.61.57

☎ : 04.76.31.73.80

mail : accueil.mairie.aoste@orange.fr

Horaire d'ouverture de la Mairie

Matin :

Du Mardi au Vendredi : 8 h 30 - 12 h

Samedi : 9 h - 12 h

Après-midi :

Du Mardi au Vendredi : 15 h - 17 h

Le Lundi :

Accueil téléphonique uniquement
8h30-12h00 / 15h-17h00

ATTESTATION D'ACCUEIL

- ↪ Principe : l'étranger qui veut venir en France pour moins de 3 mois, dans le cadre d'une visite privée ou familiale, doit présenter un justificatif d'hébergement, appelé « Attestation d'accueil » (ancien certificat d'hébergement)
- ↪ Le demandeur (hébergeant) doit se présenter à la mairie de son lieu de domicile avec toutes les pièces indiquées dans la liste ci-après
- ↪ La présence de l'intégralité des pièces est obligatoire lors du dépôt et de l'enregistrement du dossier
- ↪ L'attestation d'accueil sera envoyée par vos soins au futur hébergé, afin qu'il fasse sa demande de visa.

Liste des pièces à fournir



HEBERGEANT

Pièces à fournir :

↳ Justificatif d'identité :

Carte d'identité, ou titre de séjour, ou passeport...

↳ Justificatif de domicile :

Bail, ou quittance de loyer, ou avis d'imposition, ou factures EDF, d'eau, téléphone...

↳ Justificatif de ressources :

Trois derniers bulletins de salaires, ou pension de retraite, ou indemnisation...

↳ Timbre fiscal :

30 € (à prendre en trésorerie ou bureau de tabac)

Informations pratiques :

L'attestation d'accueil est exigée de l'étranger, qu'il soit d'une nationalité soumise à visa court séjour ou pas. Si l'étranger est d'une nationalité soumise à visa, il ne pourra obtenir son visa que s'il joint une attestation d'accueil à sa demande. S'il est d'une nationalité dispensée de visa, il devra présenter, l'attestation d'accueil aux frontières extérieures de l'Espace Schengen.

Sont notamment dispensés d'attestation d'accueil, les citoyens de la communauté européenne, les ressortissants suisses, andorrans et monégasques et les titulaires d'un visa de circulation Schengen...

Pour plus d'infos : www.service-public.fr

HEBERGÉ

Renseignements à fournir :

NOM et Prénom :

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

N° du passeport :

Adresse complète :

Période précise de résidence chez l'hébergeant
(maximum 90 jours)

Du.....au.....